

VILLE DE RIQUEWIHR**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIQUEWIHR
DE LA SEANCE DU 22 MARS 2022****Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire**

Etaient présents : Mrs Daniel KLACK, maire - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREQUIN - BUTTIGHOFFER Jean Claude, adjoints.

Mmes, Mrs BAUER Denis - BUTTIGHOFFER Karen - DEMESSE Christine - HANSS Mathilde - LALEVEE Anne-Sophie - Thierry RENTZ (arrivé au point 3a), Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA - Christine VOIRIN

Absents excusés : Brigitte HAAS qui donne procuration à Marie Lucie FREQUIN, Jean Daniel REBER qui donne procuration à Vincent SCHERRER

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'une secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2022
- 3) Communications
 - a) Information concernant la commission fleurissement du 7 mars 2022
 - b) Information concernant la commission des finances du 15 mars 2022
 - c) Information concernant la commission forêt du 24 février 2022
 - d) Informations diverses
 - inauguration de l'exposition photo sur les grilles du jardin du Luxembourg
 - retour des assemblées générales de nos associations locales
 - retour du comité directeur du SIAEPABE le 1^{er} mars
 - retour de l'assemblée générale du syndicat FECHT WEISS
- 4) Compte administratif 2021 ville de Riquewihr
- 5) Affectation du résultat 2021 – ville de Riquewihr
- 6) Compte de gestion 2021 – ville de Riquewihr
- 7) Compte de gestion 2021 service eau et assainissement
- 8) Budget 2022 de la forêt communale
- 9) Taux fiscaux 2022
- 10) Taux d'exonération de la taxe foncière communale
- 11) Tableau des indemnités d'élus 2021
- 12) Budget primitif ville de Riquewihr 2022
- 13) Budget primitif service eau et assainissement ville de Riquewihr 2022
- 14) Régime indemnitaire 2022
- 15) Primes de fin d'année et chèques cadeaux 2022
- 16) Indemnités des agents recenseurs
- 17) Subventions 2022 aux organismes extérieurs

- 18) Subventions 2022 aux associations locales
- 19) Décision de préemption d'un bien situé sur le territoire de la ville
- 20) Demande de surclassement démographique de la commune dans la strate de 2000 à 5000 habitants
- 21) Mise en place d'un marché saisonnier : Régie/Tarif
- 22) Intégration au domaine public – rue du 5 décembre
- 23) Divers

1) DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, Le maire propose que ce soit le plus jeune membre à savoir Mathilde HANSS. Mme Christine VOIRIN propose également sa candidature

Le conseil municipal, après vote, désigne Mme Mathilde HANSS.

POUR : 10	CONTRE : 3	ABSTENTION: 1
-----------	------------	---------------

Le maire adjoint à celle-ci, une secrétaire auxiliaire, prise en dehors de ses membres, qui assistent à la séance en l'occurrence la directrice des services

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

Le maire évoque rapidement le compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 février dernier.

Le procès verbal du 22 février 2022 est adopté selon les modalités ci-dessous :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION: 2
-----------	------------	---------------

3) COMMUNICATIONS

a) Information concernant la commission fleurissement du 7 mars 2022

Cette commission a évoqué le fleurissement de Pâques qui sera installé semaine prochaine avec l'aide de bénévoles. Un point sur les illuminations de Noël a déjà été réalisé afin de pouvoir commander le nouveau matériel en temps et en heure. La journée citoyenne est prévue le 21 mai prochain avec la reconduction des ateliers qui n'ont pas pu être réalisés en 2021. Un deuxième composteur est prévu au Kreuzmattenweg

b) Information concernant la commission des finances du 15 mars 2022

La plupart des points évoqués lors de la commission seront repris ci – après. A signaler la venue de l'entreprise SOVIA qui a présenté son projet d'aménagement foncier sur la zone dite du Muehle Gueter.

c) Information concernant la commission forêt du 24 février 2022

Le principal point de cette commission sera repris ci-dessous puisqu'il s'agit de l'approbation du budget 2022. Ont aussi été évoqués un bilan des coupes et une perspective quant aux futurs travaux de replantation.

d) Informations diverses**- inauguration de l'exposition photo sur les grilles du jardin du Luxembourg**

Dans le cadre de l'exposition culturelle et artistique sous la bannière de France Patrimoine et Territoire à laquelle participe Riquewihr, l'inauguration a eu lieu le 16 mars dernier sous l'égide du Président du Sénat, Mr Larcher. C'est une image innovante de Riquewihr qui a été présentée et qui suscite un beau succès.

- retour des assemblées générales de nos associations locales

Mr Scherrer évoque l'Assemblée générale de l'association Schickhardt qui se tiendra à Riquewihr le 21 mai prochain à Riquewihr.

- retour du comité directeur du SIAEPABE le 1^{er} mars

Le syndicat a annoncé un besoin de financement pour la réalisation de la station d'épuration qui se concrétisera via la réalisation prochaine d'un prêt. A signaler que les différentes redevances syndicales sont toutes à la hausse, 2cts/m³ pour l'eau, 0.20cts/m³ assainissement et 0.30 cts/m³ pour la redevance viticole. Ces hausses seront répercutées sur les tarifs décidés lors de la séance du 22 février dernier. Le SIAEPABE étudie actuellement les possibilités d'adhésion au service public local (SPL) actuellement constitué par la Colmarienne des Eaux.

- retour de l'assemblée générale du syndicat FECHT WEISS

Deux chantiers auront lieu à Riquewihr sur le ruisseau du Sembach et l'autre sur le Sondernach chacun sous l'égide de ce syndicat.

Là aussi une augmentation de 1% sur la taxe Gemapi a été annoncée. Le nouveau tarif a déjà été entériné par la communauté des communes du Pays de Ribeauvillé Riquewihr.

4) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 VILLE DE RIQUEWIHR

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Vincent SCHERRER, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr Daniel KLACK, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	33 122.57 €	0 €	0 €	441 766.24 €	33 122.57 €	441 766.24 €
Opérations de l'exercice	643 934.58 €	653 875.61 €	1 531 656.27 €	2 070 335.05 €	2 175 590.85 €	2 724 210.66 €
TOTAUX	677 057.15 €	653 875.61 €	1 531 656.27 €	2 512 101.29 €	2 208 713.42 €	3 165 976.90 €
Résultats de clôture	23 181.54 €	0 €	0 €	980 445.02 €	0 €	957 263.48 €
Restes à réaliser	410 110.15 €	25 000 €			410 110.15 €	25 000 €
TOTAUX CUMULES	1 087 167.30 €	678 875.61 €	1 531 656.27 €	2 512 101.29 €	2 618 823.57 €	3 190 976.90 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	408 291.69 €	0 €	0 €	980 445.02 €	0 €	572 153.33 €

1. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de
de
Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

POUR : 13

CONTRE :

ABSTENTIONS : 2

5) AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – VILLE DE RIQUEWIHR

- Le conseil municipal réuni sous la présidence de Daniel KLACK, Maire
- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-33 122.57 €		9 941.03 €	Dépenses 410 110.15 €	-385 110.15 €	- 408 291.69 €
FONCT	734 884.91 €	293 118.67 €	538 678.78 €	25 000 €		980 445.02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2021	980 445.02 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		408 291.69 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0 € 572 153.33 €
Total affecté au c/ 1068 : 001		408 291.69 € -23 181.54 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2020	
Déficit à reporter (ligne 002)		0.0

POUR : 12	CONTRE :	ABSTENTIONS: 3
-----------	----------	----------------

6) COMPTE DE GESTION 2021 – VILLE DE RIQUEWIHR

Le compte de gestion présenté par le Service de Gestion Comptable est conforme aux écritures du compte administratif 2021 de la ville de Riquewihr. Il peut donc être proposé au vote.

En conséquence, LE CONSEIL à l'unanimité, après en avoir délibéré **PREND ACTE** du compte de gestion 2021 ville de Riquewihr et **DECIDE** de l'**APPROUVER**.

POUR : 12	CONTRE :	ABSTENTION: 3
-----------	----------	---------------

7) COMPTE DE GESTION 2021 SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion service eau et assainissement 2021 présenté par le Service de Gestion Comptable est conforme aux écritures du compte administratif 2021 service eau et assainissement de la ville de Riquewihr. Il peut donc être proposé au vote.

En conséquence, LE CONSEIL à l'unanimité, après en avoir délibéré **PREND ACTE** du compte de gestion 2021 service eau et assainissement ville de Riquewihr et **DECIDE** de l'**APPROUVER**.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

8) BUDGET 2022 DE LA FORET COMMUNALE

La commission des finances du 15 mars 2022 propose d'adopter le budget « forêt 2022 » ci-dessous :

Dépenses	Recettes
Divers travaux à l'entreprise :	Coupes de bois à façonner : 28 410 €
Débardage/câblage : 14 830 €	Coupes de Bois sur Pied : 34 443 €
Abattage/façonnage entreprise : 14 600 €	Location de la chasse en forêt soumise au régime forestier : 15 762 €
SIVU : 25 894€	5000 € Parcelle 8 pris en charge par la Société de Chasse au titre des dépenses liées aux dégâts de gibier pour travaux d'engrillagement
- Abattage/façonnage : 20 790 € - Travaux : 2 000€ - Assistance à la gestion de la main d'œuvre + autres dépenses : 3 104 €	
Honoraire; ONF : 4 788 €	
- Exploitation : 4 046 € - Travaux : 742 €	

Autres frais : 5 081€	
- Frais de garderie 4 168 € Contribution de 2 €/ha : 913 €	
Total : 65 193€	Total : 83 615 €

En conséquence, LE CONSEIL à l'unanimité, après en avoir délibéré **PREND ACTE** du budget prévisionnel de la forêt 2021 de la ville de Riquewihr et **DECIDE** de l'**APPROUVER**.

POUR : 14	CONTRE :	ABSTENTION: 1
-----------	----------	---------------

9) TAUX FISCAUX 2022

Vu le Budget Primitif 2022, fixant le montant des produits des taxes directes locales attendu pour 2022

Il est proposé:

- de fixer les taux de fiscalité suivants pour l'année 2022
- taxe foncière bâtie : 22.63%
- taxe foncière non bâtie : 38.76 %

En conséquence, la commission des finances, après en avoir délibéré, **DECIDE**, de **MAINTENIR** les taux de fiscalité suivants pour l'année 2022

- 22.63% pour la taxe foncière bâtie
- 38,76% pour la taxe foncière non bâtie

POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION:
-----------	----------	-------------

10) TAUX D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE COMMUNALE

Les constructions neuves à usage d'habitation bénéficient d'une exonération de droit de taxe foncière bâtie les 2 années qui suivent leur achèvement. Jusqu'en 2020, les communes et les intercommunalités pouvaient délibérer pour supprimer totalement cette exonération. A compter de 2021, ce dispositif a évolué pour tenir compte du transfert de la taxe foncière départementale aux communes dans le cadre de la réforme portant suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Désormais, les communes peuvent limiter l'exonération à 40, 50, 60, 70, 80 ou 90% de la base imposable ou ne pas délibérer, pour laisser l'exonération à 100%. Le "plancher" de 40% représente l'ancienne part départementale dont l'exonération n'était pas supprimable.

Contrairement à l'intercommunalité qui avait délibéré en 1996, Riquewihr n'avait pas délibéré sur ce dispositif : les logements neufs étaient donc uniquement imposés sur la part intercommunale les 2 années suivant leur achèvement, puis sur toutes les parts à compter de la 3ème année.

La commission des finances réunie le 15 mars 2022 propose de limiter l'exonération de droit de taxe foncière à 50% de la base imposable durant les 2 années qui suivent leur achèvement et ceci à partir du 1^{er} janvier 2023.

En conséquence, LE CONSEIL à l'unanimité, après en avoir délibéré **DECIDE** de limiter l'exonération de droit de taxe foncière à 50% de la base imposable durant les 2 années qui suivent leur achèvement et ceci à partir du 1^{er} janvier 2023, **AUTORISE** Mr le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

POUR : 13	CONTRE : 2	ABSTENTION:
-----------	------------	-------------

11) TABLEAU DES INDEMNITES D'ELUS 2021

Dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 dans ses articles 92 dernier alinéa et 93 relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiés dans le Code général des collectivités a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil.

Ainsi, pour 2021, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Riquewihr est le suivant :

Le conseil municipal prend acte des montants des indemnités 2021 ci-dessous.

	Organisme	Montant brut 2021
BUTTIGHOFFER Jean-Claude	Ville de RIQUEWIHR	8 923.80 €
FREGUIN Marie-Lucie	Ville de RIQUEWIHR	8 923.80 €
KLACK Daniel	Ville de RIQUEWIHR	23 569.80 €
	Vice président SIPS	2 170.32 €
	Vice président CCPR	9 628.56 €
REBER Jean-Daniel	Ville de RIQUEWIHR	1 120.20 €
SCHERRER Vincent	Ville de RIQUEWIHR	8 923.80 €

12) BUDGET PRIMITIF VILLE DE RIQUEWIHR 2022

Suite à la commission des finances qui s'est tenue le 10 février 2022 concernant l'examen du compte administratif, le Conseil municipal devra se prononcer sur le vote du budget primitif de la ville de Riquewihr. Le rapport de présentation de ce jour présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit en :

- Fonctionnement :

- . Dépenses : 2 647 580.33 €
- . Recettes : 2 647 580.33 €

- Investissement :

. Dépenses : 2 464 352.02 €

. Recettes : 2 464 352.02 €

- Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars 2022,

Entendu l'exposé du 1^{er} adjoint en charge des finances et après en avoir délibéré,

Propose

D'APPROUVER le budget primitif 2022 de la ville de Riquewihr

POUR : 12	CONTRE :	ABSTENTIONS: 3
-----------	----------	----------------

13) BUDGET PRIMITIF SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT VILLE DE RIQUEWIHR 2022

Suite à la commission des finances qui s'est tenue le 10 février 2022 concernant l'examen du compte administratif, le Conseil municipal devra se prononcer sur le vote du budget primitif du service eau et assainissement de la ville de Riquewihr. Le rapport de présentation de ce jour présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit en

- Exploitation :

Dépenses : 476 620.28 €

Recettes : 476 620.28 €

- Investissement :

Dépenses : 285 256.58 €

Recettes : 285 256.58 €

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars 2022,

Entendu l'exposé du 1^{er} adjoint en charge des finances et après en avoir délibéré,

- **Propose**

D'APPROUVER le budget primitif 2022 du service eau et assainissement de la ville de Riquewihr.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

14) REGIME INDEMNITAIRE 2022

Il est proposé de fixer l'enveloppe budgétaire relative au régime indemnitaire 2022 du personnel communal selon les montants suivants, enveloppe remaniée en raison de l'installation du nouveau régime indemnitaire adopté en 2020 par le conseil municipal.

- 2900 euros pour l'enveloppe relative à l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- 13 100 euros pour l'indemnité spécifique de service police (ISS)
- 41 000 euros pour l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE)
- 8 000 euros pour le complément indemnitaire annuel (CIA)

Soit un total annuel de 65 000 euros.

En conséquence, LE CONSEIL, après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré **DECIDE** fixer le régime indemnitaire 2022 tel que présenté ci-dessus dans une enveloppe globale de 65000 euros, **AUTORISE** Mr le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

POUR : 14	CONTRE :	ABSTENTION: 1
-----------	----------	---------------

15) PRIMES DE FIN D'ANNEE ET CHEQUES CADEAUX 2022

Il est proposé de fixer l'enveloppe budgétaire relative aux primes de fin d'année 2022 à 26 000 euros dont 22 500 euros sont affectés au personnel titulaire (641f), 2 500 euros au personnel non titulaire (6413)

Depuis décembre 2013, la solution de tickets cadeau pour un montant compris entre 100 et 160 euros avait été retenue pour l'ensemble des salariés soumis au régime local de la sécurité sociale. Cette attribution a depuis été renouvelée chaque année pour l'ensemble du personnel. La commission propose de maintenir l'acquisition d'un chéquier par salarié actif titulaire, non titulaire et contractuel à TC ou TNC en novembre 2022 en diminution de la prime de Noël pour un montant individuel compris entre 50 et 165 euros. La solution de tickets cadeaux permet de réduire le coût des charges patronales et salariales pour les agents non CNRACL.

Les crédits nécessaires sont repris au budget primitif 2022.

En conséquence, LE CONSEIL, après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré **DECIDE** de maintenir l'enveloppe des primes de fin d'année à 26 000 euros et de prolonger l'octroi de chèques cadeaux, **AUTORISE** Mr le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

POUR : 14	CONTRE :	ABSTENTION: 1
-----------	----------	---------------

16) INDEMNITES DES AGENTS RECENSEURS

Initialement le recensement devait se dérouler du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Pour la première fois, il a été extrêmement difficile de joindre des habitants absents longue durée où qui n'avaient pas envie d'ouvrir leur porte alors que se faire recenser est une obligation. Les constats de logement vide ont été plus nombreux que précédemment. L'INSSE inquiet du faible taux de retour malgré des présences fortes sur le terrain de nos 3 agents recenseurs à par dérogation octroyé un délai supplémentaire soit une clôture de recensement le 26 février dernier.

Ces allers retours incessants et les nombreuses tentatives de prises de contact ne sont pas pris en charge dans le calcul de la rémunération des agents recenseurs de même que les constats de logements classés résidences secondaires ou vacants. La grille de rémunération votée le 7 septembre 2021 génère des rétributions comprises entre 434 et 731 euros par agent alors que dans les estimations chacun des trois agents avaient un nombre identique d'habitant à répertorier.

La rémunération moyenne des recenseurs au niveau national s'établit à 814 euros bruts. C'est pourquoi en considération du travail effectué par chacun et des nombreuses heures de présence, il est proposé de porter ces rémunérations à 780 euros bruts pour chacun des trois agents recenseurs. Ces agents recenseurs sont par ailleurs remerciés pour leur engagement.

En conséquence, LE CONSEIL, après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré **DECIDE** de porter la rémunération des 3 agents recenseurs à 780 euros bruts, **AUTORISE** Mr le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

(Le maire ne prend pas part au vote)

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

17) SUBVENTIONS 2022 AUX ORGANISMES EXTERIEURS

La commission de finances réunie le 15 mars dernier propose d'attribuer les subventions suivantes :

Coordonnées de l'association	Demandes 2022	montant attribué en 2021 en €	montant attribué en 2022 en €
GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE Mairie de Bollwiller	Prestations sociales du personnel communal 9 agents concernés x 90 euros = 810	810€	810€

Le Club vosgien 8 Impasse des primevères 68150 RIBEAUVILLE	Entretien des itinéraires pédestres sur le ban de Riquewihr	350€	350€
Association des parents d'élèves Arc-en-ciel 20 rue du Général de Gaulle 68 630 BENNWIHR	Vie extra scolaire des élèves du BRMZ	0€	0€
A\$AD Aide et soins à domicile 43A rue du Ladhof 68 000 COLMAR	Aide et soins à domicile 3 personnes de Riquewihr accompagnées en 2021	100€	100€
LA PREVENTION ROUTIERE 7 avenue Général de Gaulle 68000 Colmar	mise en place d'actions visant à réduire le nombre et la gravité des accidents de la route. les actions s'exercent principalement en direction des jeunes en milieu scolaire et auprès des jeunes adultes	100€	100€
ESPOIR 78A Av de la République 68 025 COLMAR	Lutte contre la précarité sociale	100€	100€
APALIB 75 Allée Gluck BP 2147 68060 MULHOUSE Cedex	Pour promouvoir les activités et le logement nécessaire au bien vieillir en toute autonomie 13 habitants soutenus – 500 euros souhaités	250	200
Ligue contre le cancer	Subvention annuelle de soutien	500	500
APAMAD 75 Allée Gluck BP 2147 68060 MULHOUSE Cedex	Pour aider au quotidien la personne âgée ou en situation d'handicap ainsi que le proche aidant -500 euros souhaités 29habitants aidés	250€	300
UDSP 4 boulevard de la Marseillaise 68 100 Mulhouse	Protection sociale, organisation et soutien de manifestations sportives, défense des intérêts des sapeurs pompiers Demande 260€	300€	260€

Association Musique et culture du Haut-Rhin 2 rue du Grimoire 68 310 WITTELSHEIM	Promotion du chant en langue française, allemande et alsacienne	80€	80€
---	---	-----	-----

En conséquence, LE CONSEIL, après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré **DECIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus au titre de l'exercice 2022, **AUTORISE** Mr le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION: 1
-----------	------------	---------------

18) SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

La commission propose l'attribution des subventions ci-dessous à différents organismes de Riquewihr ayant sollicité le soutien de la commune au titre de l'exercice 2022

Coordonnées de l'association	Demandes 2022	montant attribué en 2021 en €	montant attribué en 2022 en €
Comité des fêtes	Le CDF a aidé 10 associations en 2021 pour 3700 euros (11 seront aidées en 2022 pour 4 050 € S'ajoute une demande de subvention exceptionnelle pour prise en charge des frais de parking du véhicule du CDF en 2021 en raison du nombre réduit de manifestation organisée soit 264 euros	3 300 €	4350€
FCI Riquewihr	Demande de prise en charge où intégration dans notre contrat (inexistant) du coût du système d'alarme mensuel de 56.40 euros par mois		Aucune suite favorable à cette demande
FCI RIQUEWIHR	Souhait de procéder au décapage et à l'aménagement des abords du stade. Pour 12 748 € ttc demande de subvention a également été faite au Comité des fêtes ainsi qu'au Président du SIPS et subvention attribuée par la CEA	0€	637€ avec souhait de reconsidérer la solution de travaux retenue qui semble onéreuse

Conseil de fabrique catholique	<p>Suite à la découverte de deux tableaux de 1935 indiquant les prêtres ayant officié à l'Eglise catholique.</p> <p>Il s'agit de compléter ce tableau et d'en peindre un second pour budget prévisionnel de 800 €</p> <p>une participation à hauteur de 150 € est sollicitée</p>	O€	Aucune suite favorable n'est apportée à cette demande
Art et culture	<p>comme chaque année demande d'un soutien financier pour ses différentes activités culturelles organisées en 2022. Il s'agit entre autres de l'organisation de la 10^{ème} Parade Vénitienne, du Festival des trois coups, Fête de la Musique.</p> <p>Demande de 2000 € en raison de la 10^{ème} édition de la parade vénitienne</p>	1 500	1500
Art et culture	<p>En raison de la pandémie le festival des 3 coups 2020 n'a pas pu se tenir et a été reporté en novembre 2021.</p> <p>La subvention annuelle étant toujours versée en deux fois, le solde 2020 a été suspendu et ne peut être affecté à 2021 en raison des règles de comptabilité publique. Il est donc proposé de confirmer le solde de subvention de 750 euros à verser</p>		750€
Association Amis de l'Orgue	<p>demande de subvention concernant la programmation 2022 du dernier concert le 18 juin prochain avant démontage de l'Orgue.</p> <p>Budget global : 9000 euros</p>	1000	1000
UNC	Soutien annuel à l'association notamment pour l'achat des gerbes commémoratives	350	350
Syndicat viticole	Soutien à la pratique de la confusion sexuelle 10euros pour une surface approximative de 250 hectares qui sera confirmée à l'issue de l'opération	2220	2500 A confirmer par courrier avant versement selon la surface réelle traitée

En conséquence, LE CONSEIL, après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré **DECIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus au titre de l'exercice 2022, selon les votes ci-dessous **AUTORISE** Mr le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Marie Lucie Freguin – Mathilde Hanss – Daniel Klack ne prennent pas part au vote concernant le comité des fêtes

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

Le football club, pour le système d'alarme

POUR : 0	CONTRE : 12	ABSTENTIONS : 3
----------	-------------	-----------------

Le football club, pour l'aménagement des abords du stade

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
-----------	------------	-----------------

Art et Culture, subvention annuelle

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3
-----------	------------	-----------------

Art et Culture, subvention annuelle

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-----------	------------	----------------

Vincent Scherrer ne prend pas part au vote concernant l'UNC

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION:0
-----------	------------	--------------

Paroisse catholique

POUR : 0	CONTRE : 15	ABSTENTION: 0
----------	-------------	---------------

Sylvie STRIBY ne prend pas part au vote concernant l'association des amis des orgues

POUR : 11	CONTRE : 1	ABSTENTIONS: 2
-----------	------------	----------------

Daniel KLACK ne prend pas part au vote concernant le syndicat viticole

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION: 1
-----------	------------	---------------

19) DECISION DE PREEMPTION D'UN BIEN SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Le dossier n'étant pas complet, ce point est reporté à une séance ultérieure qui se tiendra le 4 avril 2022 à 19h00.

20) DEMANDE DE SURCLASSEMENT DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DANS LA STRATE DE 2000 A 5000 HABITANTS

Monsieur le maire rappelle que la commune de Riquewihr est classée en station de tourisme par décret du 8 janvier 2018. Ce classement est l'acte par lequel les pouvoirs publics reconnaissent les efforts accomplis par la collectivité pour structurer une offre touristique adaptée et un accueil d'excellence.

Le classement en station de tourisme offre la possibilité d'avoir un surclassement démographique mentionné à l'article L.133-19 du Code du tourisme, complété par le décret n°99-576 du 6 juillet 1999.

Le surclassement correspond à la population permanente majorée de la population touristique moyenne. La population touristique moyenne est calculée selon les critères de capacité d'accueil indiqués dans les colonnes 1 et 2 auxquels sont affectés les coefficients indiqués dans la colonne 3, comme suit :

Critère de capacité d'accueil (1)	Unité recensée (2)	N b d'unités classable sur la commune	Coefficients (3)	Total
Hôtels	Chambre	236	2	472
Résidences secondaires	Résidence	14	4	56
Résidences de tourisme	Personne	0	1	0
Meublés	Résidence	156	4	624
Villages de vacances et maisons familiales de vacances	Personne	0	1	0
Hôpitaux thermaux et assimilés	Lit	0	1	0
Hébergements collectifs	Lit	0	1	0
Campings	Emplacement	148	3	444
Chambres d'hôtes	résidence	30	2	60
capacité globale d'hébergement de la population non permanente (A):				1656
Population municipale légale 2019				1109
surclassement				2765
Pourcentage de capacité d'hébergement				49.25%

Sources : INSEE, office de tourisme Ribeauvillé/Riquewihr, ville de Riquewihr

Le maire justifie sa proposition par son souci de voir descendre la population annuelle sous la barre des 1 000 habitants ce qui entrainerait des baisses financières entre autre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier de demande de surclassement démographique présenté ci-dessus pour un total de 2 765 habitants, **SOLLICITE** le surclassement démographique de la ville de Riquewihr dans la catégorie 2 000 à 5 000 habitants, **AUTORISE**

monsieur le maire ou son représentant légal à signer tout acte ou document relatif à cette demande

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

21) MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ SAISONNIER : REGIE/TARIF

Le marché hebdomadaire de Riquewihir fonctionne toute l'année avec 3 exposants à savoir le boucher/ légumier et le fromager. L'emplacement est mis à disposition gracieusement en raison du service rendu à la population.

Durant la saison estivale, de nombreux exposants s'ajoutent au socle des historiques et profitent ainsi de la fréquentation touristique. Ces marchands sont présents entre mai et octobre. La nécessité de réinstaurer un droit de place pour les marchands de l'été a été évoquée en commission des finances du 26 août dernier. La création d'une régie municipale gérée par un régisseur indemnisé à hauteur de 110 euros par an en découle.

La commission a émis un avis favorable afin que les marchands de l'été (entre le 1^{er} juin et le 30 septembre) soient assujettis à un droit de place de 10 euros par vendredi de présence ceci à compter du 1^{er} juin 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la mise en place d'une redevance hebdomadaire de 10 euros pas stand installé au marché entre le 1^{er} juin et le 30 septembre de chaque année, **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant légal à signer tout acte ou document relatif à cette demande

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

22) INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC – RUE DU 5 DECEMBRE

A l'occasion de la cession et de l'acquisition en cours de réalisation, rue du 5 décembre, nous avons constaté que les parcelles 20 et 21 section 5 appartenant à la ville de Riquewihir sont classées en domaine privé de la ville. Ces parcelles sont depuis toujours ouvertes à la circulation et au stationnement et seraient à classer dans le domaine public communal ainsi que les réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'assainissement qui pourraient s'y trouver.

Lors d'une discussion générale concernant ce point, il en ressort que les surfaces indiquées dans le document proposé ne correspondent pas à la réalité du terrain. Il semblerait qu'une coquille se soit glissée dans le document de travail au niveau des limites des terrains à déclasser. Il y a lieu de reprendre contact avec le géomètre et de se rendre sur place pour vérifier une nouvelle fois les données communiquées. Le conseil municipal à l'unanimité se prononce contre le schéma proposé. Ce point sera réinscrit à un prochain ordre du jour.

23) DIVERS

Monsieur le Maire communique à toutes fins utiles la consommation électrique des deux bornes électriques pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 17 mars 2022 pour un montant cumulé de 578.23 euros. Dans le même temps, ce sont 9 782.80 € qui ont été encaissés par les deux horodateurs à proximité des bornes. Il rappelle sa vigilance constante quant à ce sujet.

Le maire signale qu'une requête auprès du tribunal administratif de Strasbourg a été déposée envers la ville de Riquewihr concernant l'utilisation du domaine public.

En conclusion, le maire exprime ses pensées les plus chaleureuses envers le peuple d'Ukraine actuellement victime de guerre.

Les prochaines dates de réunions sont les suivantes :

- Conseil municipal le 4 avril 2022 à 19h00
- Conseil Municipal le 17 mai 2022 à 19h00 – venue de la sénatrice Patricia SCHILLINGER à 18h00
- Conseil Municipal le 7 juillet 2022 à 19h00

La séance est clôturée à 20h50.

ORDRE DU JOUR :

- 1). Désignation d'une secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2022
- 3) Communications
 - a) Information concernant la commission fleurissement du 7 mars 2022
 - b) Information concernant la commission des finances du 15 mars 2022
 - c) Information concernant la commission forêt du 24 février 2022
 - d) Informations diverses
 - inauguration de l'exposition photo sur les grilles du Luxembourg
 - retour des assemblées générales de nos associations locales
 - retour du comité directeur du SIAEPABE le 1^{er} mars
 - retour de l'assemblée générale du syndicat FECHT WEISS
- 4) Compte administratif 2021 ville de Riquewihr
- 5) Affectation du résultat 2021 – ville de Riquewihr
- 6) Compte de gestion 2021 – ville de Riquewihr
- 7) Compte de gestion 2021 service eau et assainissement
- 8) Budget 2022 de la forêt communale
- 9) Taux fiscaux 2022
- 10) Taux d'exonération de la taxe foncière communale
- 11) Tableau des indemnités d'élus 2021
- 12) Budget primitif ville de Riquewihr 2022
- 13) Budget primitif service eau et assainissement ville de Riquewihr 2022
- 14) Régime indemnitaire 2022
- 15) Primes de fin d'année et chèques cadeaux 2022
- 16) Indemnités des agents recenseurs
- 17) Subventions 2022 aux organismes extérieurs

- 18) Subventions 2022 aux associations locales
- 19) Décision de préemption d'un bien situé sur le territoire de la ville
- 20) Demande de surclassement démographique de la commune dans la strate de 2000 à 5000 habitants
- 21) Mise en place d'un marché saisonnier : Régie/Tarif
- 22) Intégration au domaine public – rue du 5 décembre
- 23) Divers

Etaient présents : Mrs Daniel KLACK, maire - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREQUIN - BUTTIGHOFFER Jean Claude, adjoints.

Mmes, Mrs BAUER Denis - BUTTIGHOFFER Karen -DEMESSE Christine - HAAS Brigitte -HANSS Mathilde - LALEVEE Anne-Sophie - Thierry RENTZ (arrivé au point 3B), Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA - Christine VOIRIN

Absents excusés : Brigitte HAAS qui a donné procuration à Marie Lucie FREQUIN - Jean Daniel REBER qui donne procuration à Vincent SCHERRER

**Procès verbal certifié exécutoire pour ses pages N°26 à N°44, compte tenu de sa notification aux services préfectoraux, le 30 mars
Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour**

**La secrétaire de séance
Mathilde HANSS**

**Le Maire,
Daniel KLACK**

